

# La lettre de la régulation

N° 34

septembre 2000

SOMMAIRE	
1-4	Point théorique
4	Publications
5	Vient de Paraître
	Association R & R
6	Annonces

## ÉDITORIAL

Pendant que les fonds de pension agitent les experts et les politiques, que des conférences se tiennent ici ou là, il n'est vraiment pas inutile de connaître quelles transformations les fonds ont opérés sur l'économie américaine. Un regard Outre-Atlantique donne toujours du recul sur ce qui pourrait nous attendre.

Bénédicte REYNAUD

## POINT THÉORIQUE

### LES FONDS DE PENSION DANS L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE

SABINE MONTAGNE, IRES - E-mail : [Sabine.MONTAGNE@ires.enpc.fr](mailto:Sabine.MONTAGNE@ires.enpc.fr)

Les fonds de pension américains ont connu de profondes transformations depuis les années 1970 au point d'impliquer une conception radicalement différente de la retraite complémentaire qu'ils financent. C'est par sa nouvelle articulation au marché financier qu'elle change de nature et devient de l'épargne individualisée. Cette évolution se déroule en même temps que d'autres transformations institutionnelles majeures aux États-Unis, commencées dès l'après guerre, poursuivies dans les années 1970 et qui constituent une remise en question de l'ensemble des institutions héritées du New Deal et du système productif fondé sur la grande entreprise. Aussi, c'est dans la perspective d'un changement plus général de l'architecture institutionnelle américaine que nous proposons de situer les fonds de pension dans la société américaine.

### LES TRANSFORMATIONS INSTITUTIONNELLES DES FONDS DE PENSION

Les fonds de pension sont d'abord, historiquement, conçus par les dirigeants d'entreprise à des fins de stabilisation de la main-d'œuvre. Ils sont créés dès la fin du 19<sup>ème</sup> siècle aux États-Unis par les grandes entreprises qui cherchent à attirer puis retenir leur main-d'œuvre (Sass, 1996) ; en effet, les fonds de pension constituent un engagement de l'entreprise à verser au salarié une prestation retraite à l'issue de sa période d'activité dans l'entreprise, à des conditions suffisamment avantageuses pour que les salariés restent dans l'entreprise. La question du financement de la retraite ne reste cependant pas une préoccupation privée et micro-économique et s'inscrit progressivement à l'agenda politique : les réformateurs, au début du 20<sup>ème</sup> siècle, posent la problématique générale d'un système public fédéral d'assurance vieillesse auxquels les américains sont tout d'abord majoritairement hostiles et qui ne parvient à se mettre en place que dans le cadre des profondes transformations institutionnelles du New Deal, en 1935, avec la création de la Social Security (Béland, 1999). Ce système public fonctionne en répartition comme la Sécurité Sociale française mais délivre des prestations faibles qui nécessitent un complément : les fonds de pension privés ne sont donc pas remis en question par l'avènement de la Social Security. Bien

au contraire, après la seconde guerre mondiale, les luttes syndicales s'attachent à développer ces fonds conçus comme un élément du rapport salarial américain (Pernot & Sauviat, 2000). Syndicats et aile gauche du Congrès travaillent à sécuriser la constitution et le versement de ce type de prestations en promouvant la loi ERISA (Employment Retirement Income Security Act, 1974).

Cette loi constitue à bien des égards une rupture dans le fonctionnement du système des fonds de pension. En effet, elle ouvre une nouvelle ère à la fois du point de vue du fonctionnement économique de ces fonds, dans leur articulation au marché financier, et du point de vue social, dans la façon de les concevoir comme instrument de protection sociale et élément du rapport salarial.

Tout d'abord, avec la crise des années 1970 et la restructuration du tissu industriel, le modèle de la grande entreprise américaine s'effrite. « L'entreprise providence » (apRoberts, 1999) assurait un rôle d'encadrement social notamment une fonction de protection sociale sous la forme des fonds de pension. Moins désireuse que par le passé de fidéliser son personnel, l'entreprise américaine refuse progressivement cette fonction. L'externalisation de la gestion des actifs financiers de ces fonds de pension, de l'entreprise vers des intermédiaires financiers, est une conséquence de cette nouvelle politique de l'entreprise. Cette externalisation est par ailleurs encouragée par les nouvelles contraintes que la loi ERISA fait peser sur les administrateurs de fonds : exigence de professionnalisme financier (le gestionnaire doit analyser tout investissement dans un souci de diversification du portefeuille, de liquidité et de rentabilité attendue) puis exigence de rendement comparable au marché (interprétation ultérieure du Département du Travail chargé de faire appliquer la loi). Le recours à des professionnels de la gestion financière apparaît progressivement aux différentes parties prenantes (salariés et syndicats, entreprises, législateur, intermédiaires financiers) comme une évolution souhaitable. Ce contexte législatif et économique permet la montée en puissance des intermédiaires financiers et de la gestion collective, sous la forme de *mutual funds* (l'équivalent des OPCVM français) et des départements de

La lettre de la régulation est financée grâce aux cotisations des membres de l'Association *Recherche & Régulations*.

La lettre de la régulation diffuse toute information concernant les publications, séminaires, colloques ou autres activités de recherche en relation avec l'approche de la théorie de la régulation. Ces informations peuvent être adressées soit à Bénédicte Reynaud, Rédacteur en chef de la lettre de la régulation : Ecole normale supérieure. URA 922-CEPREMAP, 48bd Jourdan, 75014 Paris - Fax : +33 (0)1 43 13 62 59 - e-mail : [Benedicte.reynaud@cepremap.cnrs.fr](mailto:Benedicte.reynaud@cepremap.cnrs.fr), soit à Robert Boyer : CEPREMAP - e-mail : [robert.boyer@cepremap.cnrs.fr](mailto:robert.boyer@cepremap.cnrs.fr). Pour les renseignements concernant l'édition électronique s'adresser à Yves Saillard (e-mail : [Yves.Saillard@upmf-grenoble.fr](mailto:Yves.Saillard@upmf-grenoble.fr)) IREPD BP 47X, 38040 Grenoble Cedex 9 Tel : 33 (0)4 76 82 54 30 - Fax : 33 (0)4 76 82 59 89. ISSN en cours



renvoie au serveur *Lettre de la régulation* <http://www.upmf-grenoble.fr/irepd/docregul.htm>

gestion d'actifs des banques (*asset management*). L'activité financière liée à la retraite constitue un relais de croissance pour ces intermédiaires après leur développement dans les années 1970 grâce au contexte macro-économique de forte inflation qui a drainé la trésorerie des entreprises vers les comptes à terme au détriment des comptes de dépôt bancaires (Golter, 1996).

La seconde transformation réglementaire concerne la création d'un nouveau type de fonds dits à cotisations définies, en 1981, qui permet au salarié d'épargner individuellement avec les avantages fiscaux des fonds de pension traditionnels (fonds dits 401K)<sup>1</sup>. A la différence de ceux-ci, ces nouveaux fonds sont des comptes financiers individuels, dont le rendement final ne dépend que de l'état du marché financier et sur lesquels l'entreprise n'intervient pas nécessairement. On change ainsi radicalement de conception du fonds de pension. Dans les fonds traditionnels à prestations définies, il s'agit d'un engagement de l'entreprise à verser une prestation. L'employeur est donc légitimement maître de la gestion du fonds. Il est généralement seul contributeur et ajuste sa contribution aux besoins des prestations annuelles à servir. Il peut décider de préfinancer le régime de retraite, c'est à dire de faire des réserves sous forme d'actifs financiers, en vue du paiement des retraites futures. Dans ce schéma, les prestations sont conçues sous forme de *pool* auquel il convient d'adosser une contribution en provenance des liquidités de l'entreprise et des revenus et cessions des actifs financiers capitalisés. Il y a donc un principe de répartition implicite au niveau de l'entreprise. Dans les nouveaux fonds, l'employeur n'est non seulement plus responsable de la prestation mais n'est pas obligatoirement contributeur. C'est le salarié qui, individuellement, épargne dans une structure financière à la fiscalité appropriée (401K), sans garantie de prestations ou de capital final. A la clôture du plan d'épargne, il reçoit les sommes qu'il a versées individuellement et qui ont été capitalisées. Ce schéma est strictement contributif et est nécessairement celui de la capitalisation individualisée.

On constate donc que cette évolution radicale des fonds de pension est le résultat conjoint de transformations qui n'avaient pas pour finalité une telle configuration. Interviennent en effet une transformation législative (ERISA) qui visait à sécuriser une forme traditionnelle de fonds de pension, une réaction des entreprises américaines mises en situation de concurrence internationale qui visent à se désengager de leur rôle traditionnel, une « offre de service » du marché financier déjà largement mis en selle par les conditions macro-économiques des années 1970 et qui s'adapte aux contraintes issues de ERISA, une évolution idéologique en faveur de la responsabilité individuelle à partir des années 1980 qui se matérialise par la création des fonds à cotisations définies. Ces évolutions constituent un sentier institutionnel historique spécifique qui conduit à une redéfinition radicale de la retraite complémentaire d'entreprise : la retraite est désormais conçue institutionnellement comme le fait d'individus protégés par des lois, ayant recours au judiciaire en cas de besoin, et traitant contractuellement avec les marchés financiers.

## UNE FORME DE COHERENCE INSTITUTIONNELLE : L'ARTICULATION AU MARCHÉ FINANCIER

L'hypothèse que nous proposons (Montagne : 2000) est que la transformation de la retraite d'entreprise en épargne salariale individualisée s'opère à l'articulation entre la définition législative de la retraite contenue dans la loi ERISA et dans ses interprétations ultérieures et les pratiques financières. La structure de la retraite complémentaire est en effet modifiée par les réformes législatives et fiscales des années 1970 et 1980. En particulier l'externalisation de la gestion financière vers des professionnels conduit les acteurs financiers à adapter leur organisation interne et leurs pratiques d'investissement pour satisfaire aux nouvelles exigences de protection des intérêts des salariés. Mais réciproquement, le marché financier, en interprétant cette demande de sécurisation selon sa propre logique, développe un cadre organisationnel qui fige le sens de la réglementation et ne permet plus d'autre objectif d'investissement que celui de la recherche d'un rendement financier conforme à la moyenne du marché.

Cette imbrication repose au départ sur la définition de l'intérêt du bénéficiaire de fonds de pension, contenue dans la loi ERISA et précisée par les interprétations ultérieures du département du Travail. Selon la loi, l'intérêt du bénéficiaire est strictement financier, préservé si le rendement de l'investissement effectué par le gestionnaire pour le compte du bénéficiaire est comparable à celui obtenu à partir d'investissements alternatifs de même risque, disponibles sur le marché. Cette définition de l'intérêt du bénéficiaire conduit donc à se référer en permanence au rendement moyen du marché financier et oriente les principes d'investissement financier dans le sens d'une recherche de la performance moyenne du marché, sans possibilité de prendre en compte des externalités économiques ou sociales qui pourraient temporairement réduire le rendement de l'investissement. Cette définition s'avère être lourde de conséquences pour l'organisation de la filière. En effet, l'objectif de rendement moyen est obtenu par les gestionnaires en suivant une politique d'investissement conforme aux pratiques moyennes des acteurs du marché.

La définition de l'intérêt du bénéficiaire donnée par ERISA contribue donc à un comportement d'investissement aligné sur la moyenne des pratiques. Mais cette définition n'est pas seule en cause et ERISA stipule aussi des règles de délégation et de surveillance que doivent exercer les responsables des fonds de pension sur les professionnels du marché financier auxquels est déléguée la gestion financière. Le contrat de délégation précise la mission du gestionnaire financier et peut inclure des consignes de politique d'investissement et des consignes de politiques de vote.

Au delà de ces contraintes spécifiées par la loi, la responsabilité fiduciaire des administrateurs de fonds de pension et les risques ainsi encourus à titre individuel conduisent ceux-ci à s'entourer de toutes les précautions nécessaires : il s'agit avant tout de recruter les bons gestionnaires et ensuite de les contrôler. La complexité d'une telle tâche a été résolue par les acteurs américains grâce à l'émergence de pratiques communes de sélection des gestionnaires. Une méthode s'est mise en place, ciblant deux critères : l'historique des performances et la lisibilité de l'organigramme du gestionnaire. Cette méthode se justifie par la croyance que l'organisation interne du gestionnaire est censée pérenniser ses performances passées. Devant cette exigence, les gestionnaires se sont réorganisés de façon à pouvoir être évalués aisément de l'extérieur par les

1. Les fonds traditionnels couvrent 39% des salariés du secteur privé en 1975 contre seulement 24% en 1994 tandis que les diverses formules de plans d'épargne professionnels, à cotisations définies, progressent de 6% à 21% sur la période (apRoberts : 1999, p. 467). Le succès de ces nouveaux fonds est donc tel qu'on peut parler d'un nouveau modèle de retraite.

administrateurs de fonds de pension. Ils ont dû expliciter leur méthode de prise de décision et accroître leur spécialisation de façon à pouvoir rendre compte à tout moment de leurs décisions. Cette organisation a, à son tour, modelé les politiques d'investissement des gestionnaires qui ont progressivement exigé de pouvoir comprendre l'organisation des entreprises dans lesquelles ils investissaient. Cette exigence de lisibilité a pris la forme actuelle qu'on appelle gouvernance d'entreprise. La norme d'organisation pesant sur les gestionnaires s'est donc transmise aux entreprises. Au total, cette adaptation des acteurs financiers aux contraintes héritées de ERISA peut se définir comme une convergence vers des standards de comportement à deux niveaux de coordination : entre administrateurs de fonds et gestionnaires financiers d'une part et entre gestionnaires financiers et dirigeants d'entreprise d'autre part.

En quoi cette adaptation de l'organisation financière aux contraintes réglementaires constitue-t-elle plus qu'une simple réponse du marché financier, une réelle articulation ? Parce qu'en suivant cette organisation, le marché financier répond à ses propres préoccupations. En effet, le marché financier se trouve face à deux problèmes fondamentaux : assurer une liquidité des titres et limiter l'incertitude sur la valeur de ces titres. Le besoin d'assurer la liquidité, vocation première de la finance, rend nécessaire une relative pérennité des méthodes d'évaluation au cours du temps et une utilisation assez générale des mêmes méthodes d'évaluation à un instant donné, de façon à ce que la valeur des titres financiers étant largement reconnue, ceux-ci puissent circuler (Orléan, 1999). La liquidité du marché passe donc par une relative convergence des méthodes d'évaluation des titres c'est à dire un recours à des standards de comportement. D'autre part, investir en bourse c'est faire un pari sur une entreprise mais en tentant de limiter cette incertitude. Aussi exiger que l'entreprise soit évaluable de l'extérieur, dans des termes compréhensibles par les gestionnaires est une manière assez naturelle à la finance pour limiter son risque. Des procédures financières telles que le « reporting » financier standardisé et des procédures organisationnelles telles que les comités d'audit et de rémunérations sont de nature à rendre lisible l'entreprise, voire à canaliser le comportement de ses dirigeants.

Au total, il existe un parallélisme entre la façon dont les fonds de pension ont réglé le problème de justification des prises de décision, lié à la situation de délégation fiduciaire, et la façon dont les gestionnaires financiers ont réglé le problème de liquidité et d'incertitude lié à l'investissement financier. Le recours à des standards de comportement a été privilégié dans les deux cas. Ainsi, les règles d'émanation législative, qui ont pour logique la préservation d'une protection sociale, définissent des principes généraux visant à canaliser les comportements des prestataires financiers mais réciproquement, le marché financier applique ces recommandations en sélectionnant un mode d'organisation conforme aux caractéristiques propres à la finance, notamment en privilégiant la liquidité. Il apparaît ainsi une imbrication entre une logique et des pratiques de protection sociale et une logique et des pratiques financières.

#### L'HYPOTHESE D'UNE COHERENCE INSTITUTIONNELLE

L'analyse précédente montre que le nouveau système de retraite se caractérise par une définition plus individualisée et par un accroissement de la coordination procédurale du marché financier qui la finance. Cette orientation du changement institutionnel est aussi repérable dans d'autres transformations institutionnelles, survenues sur la même période. Ainsi, les

relations professionnelles et les relations du citoyen à l'État prennent une forme à bien des égards comparable à celle qui est observée pour la retraite complémentaire. Il s'agit d'une définition plus individualisée des conflits, qui tendent à être résolus par le judiciaire.

Ce recours accru du judiciaire s'affirme dans le champ des relations professionnelles par le déclin de la négociation collective à partir des années 1970 et le recours accru au règlement judiciaire sous la double pression du déclin syndical et de la remise en cause de la capacité de la négociation collective à traiter les nouveaux problèmes issus de la législation sur les droits civils (Gould, 1999). Dans le champ des droits civils et sociaux, le fait de poser la question des libertés civiles au niveau du judiciaire plutôt qu'au législatif relève de la tradition américaine (Friedman, 1985) et l'action judiciaire rencontre un succès grandissant dans la bataille pour les droits civils, dans les années 1950-1960 et dans le contrôle des agences administratives dans les années 1970-1980 (Shapiro, 1988).

Cette supervision juridique s'accompagne d'une affirmation de l'importance des procédures, particulièrement chez les agences administratives dont le judiciaire exige un comportement procédural. Le respect du suivi des procédures est le gage, comme sur le marché financier de la retraite, d'un « bon comportement » et assure la crédibilité de l'acteur ou de l'organisation.

Ainsi, ce recours accru aux procédures, constaté à la fois dans la transformation de la protection sociale (par l'articulation de la retraite au marché financier) et dans les transformations de la relation salariale et du rapport de citoyenneté (par le rôle du judiciaire), s'impose à la société à partir des trois ordres qui la composent, l'ordre domestique, l'ordre économique et l'ordre politique (au sens de Théret, 1992). Le repérage d'une telle tendance permet de faire l'hypothèse d'une orientation générale du changement institutionnel américain vers la coordination procédurale.

Cette hypothèse s'inscrit dans le corpus théorique institutionnaliste selon lequel n'importe quelle transformation institutionnelle n'est pas également possible à contexte socio-politique initial donné mais qu'au contraire valeurs sociales, système symbolique et conception politique sont de nature à orienter la dynamique institutionnelle. Dans cette perspective, les fonds de pension font partie d'une architecture institutionnelle américaine globale et leur insertion relève d'une cohérence sociétale au sens de (Théret : 1998 p 92) : le niveau sociétal du mode de régulation est le niveau de « la régulation de la coévolution des divers ordres [économique, politique et domestique] qui ne font pas système sur un mode fonctionnel mais ne forment un tout que sur le mode symbolique, communicationnel ».

Cette insertion des fonds de pension reste partielle puisque limitée aux formes symboliques, mais permet de poser la question de l'exportation de ces structures de financement de la retraite à un niveau macro-institutionnel, en tant que pièce essentielle de l'architecture institutionnelle nationale. Ce qui est aussi spécifique au contexte américain n'est pas aisément transposable à d'autres contextes nationaux.

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ApRoberts L., 1999. *Salariat et retraite aux États-Unis* – Thèse de doctorat – université Paris I, UFR sciences économiques.

Béland D., 1999. *Une sécurité sociale libérale ? fédéralisme et politique des retraites aux Etats-Unis*. Thèse de doctorat – EHESS.

Boyer R., 1999. « Le politique à l'ère de la mondialisation et de la finance : le point sur quelques recherches régulationnistes » L'Année de la Régulation. Volume 3. La Découverte.

Friedman L., 1985. « American Law in the 20<sup>th</sup> Century » in *A History of American Law*. Second edition. Simon & Schuster. New York.

Golter J., 1996. « Banks and Mutuals Funds » - *FDIC Banking Review*. vol. 8. n° 3. Article II.

Gould W., 1999. *A primer on American Labor Law*. Third edition. The MIT Press.

Montagne S., 2000. « Retraite complémentaire et marchés financiers aux États-Unis ». L'Année de la Régulation. Volume 4. La Découverte.

Orléan A., 1999. *Le pouvoir de la finance*. Éditions Odile Jacob. Paris.

Pernot J.-M. & Sauviat C., 2000. « Fonds de pension et épargne salariale aux États-Unis : les limites du pouvoir syndical » L'Année de la Régulation. Volume 4. La Découverte.

Sass S., 1996. *Les gages du temps – une histoire des fonds de pension américains*. La bibliothèque d'économie financière, Montchrestien, Paris

Shapiro M., 1988. *Who guards the guardian ? Judicial control of administration*. The University of Georgia Press.

--- 1994. « Judicialization of politics in the United States ». *International Political Science Review*. Vol 15. n° 2.

Théret B., 1998. « La régulation politique : le point de vue d'un économiste » in *Les métamorphoses de la régulation politique*, sous la direction de J. Comaille et B. Jobert. LGDJ.

--- 1992. *Régimes économiques de l'ordre politique*. PUF.

**Landesmann Michael, Stehrer Robert.** Potential Switchovers in Comparative Advantage : Patterns of Industrial Convergence, *Working Papers*, The Vienna Institute for International Economic Studies (WIIW), n°14, juin 2000.

**Yoguel Gabriel, Moori-Koenig Virginia,** Los problemas del entorno de negocios : el desarrollo competitivo de las PyMEs argentinas, Mino y Dérila Editores, CIEPP, 1999.

### Histoire de la pensée

**Chavance Bernard,** « La théorie de l'économie socialiste dans les pays de l'Est entre 1917 et 1989 », in A. Béraud et G. Faccarello (eds.), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, Vol. 2, La Découverte, 2000.

**Calcagno Alfredo Fernando,** Economía y política desde una vision francesa, *Le Monde Diplomatique/El Diplo*, Julio 2000.

### Macroéconomie

**Boyer Robert, Yamada Toshio,** "An epochal Change...But Uncertain Futures: *The Japanese Capitalism in Crisis a "régulationist" interpretation*", Couverture Orange CEPREMAP, n° 2000-05, juin 2000.

**Corneo Giacomo, Grüner Hans Peter,** Individual Preferences for Political Redistribution, *Diskussionsbeitrag* n° 2004, Universität Osnabrück, 2000.

**Corneo Giacomo,** Inequality and the State : Comparing U.S. and German Preferences, *Diskussionsbeitrag* n° 2006, Universität Osnabrück 2000.

**Corneo Giacomo, Jeanne Olivier,** "Pecuniary Emulation, Inequality and Growth", *European Economic Review*, 43, 1999, p.1665-1678.

**Hoeven Rolph van der,** Poverty and Structural Adjustment. Some Remarks On Tradeoffs Between Equity And Growth, *Employment Paper* 2000/4, International Labour Office Genève.

**Palan Ronen** (ed), *Global Political Economy, Contemporary Theories*, Routledge, London, 2000.

**Quack Sigrid, Morgan Glenn, Whitley Richard** (eds), *National Capitalisms, Global Competition, and Economic Performance*, John Benjamins Publishing Company, Amsterdam/Philadelphia, 2000.

**Soria Victor M.,** *Crecimiento economico, crisis estructural y evolucion de la pobreza en Mexico : Un enfoque regulacionista de largo plazo*, Plaza y Valdes Editores, Mexico 2000.

**Vidal Jean-François,** *Dépression et retour de la prospérité. Les économies européennes à la fin du XIXe siècle*, l'Harmattan, Logiques économiques, Paris 2000.

**Villa Pierre,** « Offre et demande d'investissement : le rôle des profits », *Recherches économiques de Louvain*, vol 66 (1) 2000, p. 55-97.

### Production, Information, Innovation

**Amable Bruno, Boyer Robert, Barré Rémi,** *Los sistemas de innovacion en la era de la globalizacion*, Piette and Universidad Nacional de Quilmes, Buenos Aires, 2000.

**Bourque Gilles,** « De l'ancienne à la nouvelle économie : un processus de modernisation sociale de l'industrie », *Cahiers du CRISES*, collection « Working Papers », Université de Montréal, Mars 2000.

**Neffa Julio Cesar,** *Las innovaciones científicas y tecnológicas : una introduccion a su economia politica*, Lumen/HVMANITAS, Buenos Aires, Agosto 2000.

## **PUBLICATIONS**

### Économie Industrielle

**Boyer Robert,** « Une analyse du phénomène des transplants : cinq formes d'hybridation », Gabriel Dupuy et François Bost Eds, *L'automobile et son monde*, Éditions de l'aube, Saint-Étienne, 2000, p. 9-30.

**Gilly Jean-Pierre, Torre André,** *Dynamiques de proximité*, L'Harmattan, Collection Emploi, Industrie et Territoire, Paris 2000.

**Humphrey John, Lecler Yveline, Salerno Mario-Sergio,** *Global Strategies and Local Realities, The Auto Industry in Emerging Markets*, Gerpisa/MacMillan Press, Basingstoke, Great Britain, 2000.

### Économie Internationale

**Boyer Robert,** « Réformes des procédures européennes et croissance », *Rapport du Conseil d'Analyse Économique*, n° 27, *Questions européennes*, Pierre Jacquet et Jean Pisani-Ferry & alii, La Documentation Française, Paris, 2000, p. 72-108.

**Herzog Philippe,** « Former société en Europe », *L'Option de Confrontations*, n°12, mai 2000.

**Kosacoff Bernardo** (ed.) *El Desempeño Industrial Argentino Más Allà de la Sustitucion de Importaciones*, Naciones Unidas, CEPAL, Buenos Aires, Marzo 2000.

**Nemirovsky Adolfo, Yoguel Gabriel**, « La creación de firmas high-tech y el desarrollo de la tecnología de información/comunicación en el Silicon Valley: Algunas

**Yoguel Gabriel, Boscherini Fabio**, "The Environment in the Development Of Firms' Innovative Capacities: Argentine Industrial SMEs from Different Local Systems". Mimeo-graph Institute septembre

#### Théorie des institutions

**Brousseau Eric, Glachant Jean Michel, Menard Claude**, *5 années de recherches néo-institutionnelles au centre ATOM 1995-2000*, Université Paris 1/Panthéon-Sorbonne.

**Chavance Bernard**, « Organisations, institutions, système: types et niveaux de règles », Ronéotypé, communication au colloque: *Organisations et institutions*, Amiens 25-26 mai 2000.

**Reynaud Bénédicte**, « Suivre les règles. Routines, connaissances tacites et habitus dans la coordination », Ronéotypé, communication au colloque: *Organisations et institutions*, Amiens 25-26 mai 2000

#### Travail

**Nanteuil Mathieu (de)** « Flexibilité et travail: esquisse d'une théorie des pratiques », à paraître dans les *Cahiers du LSCI* sur « La Mondialisation », juin 2000.

**Pollert Anna**, *Transformation at Work. In the New Market Economies of Central Eastern Europe*, Industrial Management series, SAGE, Londres, 2000.

#### Travail et économie démographique

**Barbier Jean-Claude, Nadel Henri**, *La flexibilité du travail et de l'emploi*, Dominos, Flammarion, Paris, 2000.

**Bourdieu Jérôme, Postel-Vinay Gilles, Rosental Paul-André, Suwa-Eisenmann Akiko** [2000], "Migrations et transmissions inter-générationnelles dans la France du XIXe et XXe siècle", *Annales*, 55(4), juillet-août. p. 749-789.

**Caire Guy, Kartchevisky Andrée**, *Les agences privées de placement et le marché du travail*, Logiques Sociales, L'harmattan, Paris, 2000.

#### Transformation des économies socialistes

**Chavance Bernard**, "The Evolutionary Path away from Socialism: The Chinese Experience", in E. Maskin, A. Simonovits, eds., *Planning, Shortage, and Transformation: Essays in Honor of Janos Kornai*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 2000.

### VIENT DE PARAÎTRE

Une nouvelle REVUE

## Mutations

n° 1, juin 2000

**Avec la participation de Tolédo (de) Alain - Bonnaud Robert - Gilles Bourque et Jules Duchastel - Dostaler Gilles - Beaud Michel - Arcé Gustavo.**

Pour tout renseignement: CIRSES – MUTATIONS

C°/ Alain Tolédo 47, Bd Voltaire, 75011 PARIS

lecciones para el caso argentino », *Separata, Boletín Informativo Techint* 301, Enero, Marzo 2000.

## ASSOCIATION RECHERCHE & RÉGULATION

### Assemblée Générale

**Jeudi 14 décembre 2000**

**16 à 18 heures**

**Au CEPREMAP** (Salle 410 – 4<sup>ème</sup> étage)  
142 rue du Chevaleret 75013 PARIS

Assemblée générale ordinaire réservée aux membres de l'Association R&R à jour de leur cotisation

#### Ordre du jour :

- I - Bilan de l'activité de l'association 1999-2000
- II - Bilan financier et budget prévisionnel
- III - Election et renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- IV - Répartition des responsabilités au sein du Conseil d'Administration
- V - Questions diverses (en fonction des demandes des adhérents en réponse à la présente convocation).

Un **Conseil d'Administration** de l'Association *Recherche & Régulation* précédera cette Assemblée générale

À l'occasion de son assemblée générale, l'association **Recherche & Régulation** organise une journée de présentation de travaux

### VENDREDI 15 DECEMBRE

Séminaire de *Présentation de travaux*  
CEPREMAP 142, Rue du Chevaleret 75013  
de 10 à 12h30 et de 14h30 à 17 heures  
(salle 401 – 4ème étage)

### ANNONCES DE SÉMINAIRE

## ARCII

*Programme provisoire pour l'année 2000-2001*

- 2 octobre** « Pour une nouvelle régulation de la mondialisation » C.-A. Michalet (Paris-Dauphine), à partir de son ouvrage sur « la séduction des nations ».
- 6 novembre** « Le conatus du capital, le conflit des OPE bancaires de 1999 », F. Lordon (Cepremap/CNRS).
- 4 décembre** « Réflexion sur les sciences économiques ».
- 8 janvier** « Sorties de crises », J.-F. Vidal.
- 5 février** « L'esprit du capitalisme », Boltanski et Chiapell-

- lo.
- 23 avril** « *L'OMC et la régulation des rapports internationaux* », M. Rainelli.
- 14 mai** « *L'analyse en terme de marchés transitionnels : incidence sur les recommandations de politiques économiques en matière d'emploi en Europe* », G. Schmid (WZB, Berlin).
- 11 juin** (à préciser)

\* \* \*

\* \*

Le séminaire organisera aussi des demi-journées,

- la 1<sup>ère</sup> aura lieu le **mercredi 24 janvier** sur des questions de « *géopolitique et d'économie de la défense* »
- la seconde journée devra avoir lieu au **printemps 2001** sur le thème de « *l'économie de la cognition* »

## Sociologie et économie

**Séminaire proposé par l'IRIS  
(CNRS et Université Paris-Dauphine)  
en collaboration avec l'ADIS(Université Paris-Sud) et l'IRES**

Responsables :

A. Rallet, P. Steiner, C. du Tertre, P. Ughetto

### Programme 2000-2001

Le séminaire débutera par une série d'interventions visant à situer des cadres théoriques manifestant des préoccupations croisées entre domaines de l'économie et de la sociologie. Ces interventions seront effectuées alternativement par des économistes et des sociologues. Puis succéderont des interventions exposant des recherches plus appliquées.

Le séminaire se tiendra habituellement les premiers mardis de chaque mois à partir de la rentrée 2000-2001, dans les locaux de l'Université Paris-Dauphine, à 17 heures.

- 17 octobre **Olivier Favereau**, "L'économie du sociologue : penser (l'orthodoxie) à partir de Bourdieu" – discutant : J.-D. Reynaud. (salle A 709 7<sup>ème</sup> étage à 17 h)
- 14 novembre **Michel Callon**
- 5 décembre **Alan Kirman**
- 9 janvier 2001 **Emmanuel Lazega**
- 6 février 2001 **Frédéric Lordon**
- 6 mars 2001 **Alain Caillé**
- juin 2001 Une **journée d'études** (analyses appliquées)

Pour tout contact : Patricia Rousseau IRIS Université de Paris Dauphine 75775 Paris Cedex 16 - Tél : 01 44 05 46 17 - Fax : 01 44 05 46 48 - [Patricia.Rousseau-Colat@dauphine.fr](mailto:Patricia.Rousseau-Colat@dauphine.fr)

Ou les responsables du séminaire :

Ph. Steiner [philippe.steiner@dauphine.fr](mailto:philippe.steiner@dauphine.fr) -

C. du Tertre [dutertre@dauphine.fr](mailto:dutertre@dauphine.fr)

P. Ughetto [pascal.ughetto@ires-fr.org](mailto:pascal.ughetto@ires-fr.org)

**5 mars** « *Le pouvoir en économie* ».

Les III<sup>ème</sup> Rencontres du réseau TeM (Travail et Mondialisation), organisées par l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement)

**auront lieu à Montpellier**

(Faculté de Sciences économiques Richter)

**le jeudi 7 et vendredi 8 décembre 2000**

sur le thème : « *La mondialisation de la main-d'œuvre* »

Pour information et inscription

Xavier Oudin IRD-LER 911 av. Agropolis

34000 Montpellier - [xavier.oudin@mpl.ird.fr](mailto:xavier.oudin@mpl.ird.fr)

### JOURNÉE RST

**(Régulation & Secteurs & Territoires)**

**MARDI 17 OCTOBRE 2000 à 10 heures**

**au CEPREMAP (salle 410 – 4<sup>ème</sup> étage)**

Ordre du jour :

- « Secteurs et territoires dans les régulations émergentes », Christian du Tertre, El Mouhoub Mouhoud, Philippe Moati et Pascal Petit.
- « L'analyse des externalités environnementales : un essai régulationniste », Bertrand Zuideau
- « Globalisation and Integrated Area Development in European Cities », Frank Moulaert

Pour tout renseignement contacter :

[christian.le-gall-du-tertre@dauphine.fr](mailto:christian.le-gall-du-tertre@dauphine.fr) -

[gilly@univ-tlse.fr](mailto:gilly@univ-tlse.fr) - [pascal.petit@cepremap.cnrs.fr](mailto:pascal.petit@cepremap.cnrs.fr)

\*\*\*\*\*

\* **SEMINAIRE D'ETUDES MARXISTES 2000-2001** \*

\*\*\*\*\*

Le Séminaire d'Etudes Marxistes va reprendre son cours en octobre 2000, abordant un nouveau sujet:

**LES ALTERNATIVES AU CAPITALISME**

Les dates retenues sont les suivantes

(toujours le jeudi de 17 à 19h, à la MSH):

1er trimestre: 26 octobre - 23 novembre - 14 décembre 2000

2eme trimestre: 25 janvier - 1er mars - 29 mars 2001

3eme trimestre: 26 avril - 17 mai - 21 juin 2001

Le thème du 1er trimestre sera "*L'émancipation : entre utopie, science et organisation*"

Gérard DUMENIL

39, rue d'Estienne d'Orves

92260 Fontenay aux Roses

France

☎ 01 47 02 62 37

Dominique LEVY

Cepremap

142, rue du Chevaleret

75013 Paris

☎ 01 40 77 84 13

Informations sur le Séminaire d'Etudes Marxistes :

<http://www.cepremap.cnrs.fr/~levy/sem.htm>